

pieux époux, combien leur désir est conforme à la lettre et à l'esprit des lois de l'Eglise. Du reste, la messe et la bénédiction peuvent avoir lieu sans beaucoup d'appareil extérieur ; la présence de témoins officiels n'est pas requise comme pour la célébration du mariage lui-même ; mais le curé seul ou son délégué a le droit de suppléer ainsi à ce qui manque aux rites établis par l'Eglise pour l'honneur du sacrement et le bien spirituel des époux.

CHRONIQUE

Dimanche dernier, à la Cathédrale, par Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. A. Neyrolles, du diocèse de St Boniface, a été ordonné diacre.

* * *

Le R. P. Henriot qui a prêché le carême à Notre Dame vient de nous quitter pour retourner en France.

On a été frappé du côté éminemment pratique de toutes ses instructions. Dans son dernier sermon qu'il a fait le jour de la Sainte Famille, il a traité de l'éducation chrétienne.

* * *

Mgr T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, commencera sa visite pastorale le 23 mai prochain. Sa Grandeur ira dans toutes les paroisses et missions de cette partie de son diocèse qui se trouve dans la province civile d'Ontario.

* * *

L'éminent sculpteur Luchetti vient d'exécuter, en marbre, une magnifique statue de Léon XIII. M. le comte de Lombard qui en a donné la commande, la destine à l'université catholique de Washington.

* * *

Le 12 mars, les élèves du Séminaire français à Rome ont exécuté, à propos de la fête de saint Grégoire-le Grand, dans l'église dédiée à ce saint sur le Coelius, une messe d'après les anciennes mélodies grégoriennes.

L'*Osservatore Romano* dit au sujet de cette messe : « Qui n'a idée du chant grégorien que d'après ce qu'il a entendu dans nos églises où qua-